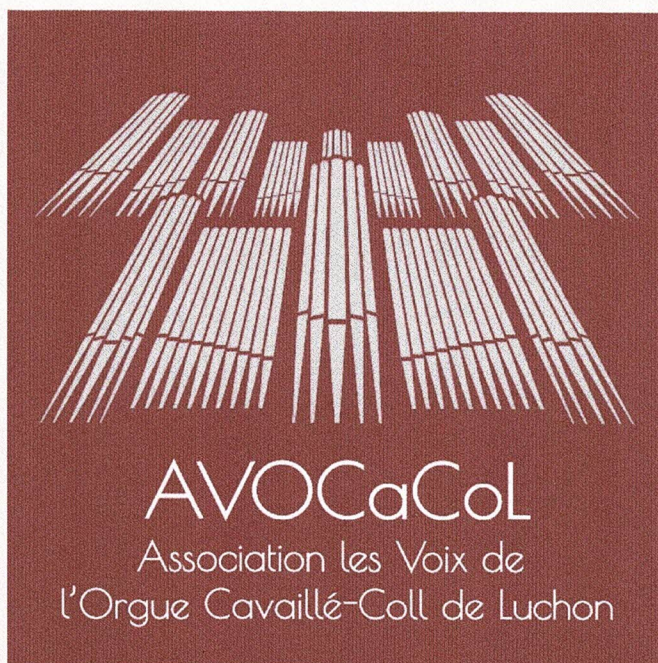
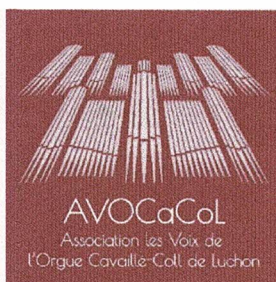




Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 1^{er} Mars 2024

Association régie par la Loi de 1901
Enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Gaudens le 12 juillet 2010
Publiée au Journal Officiel le 10 juillet 2010
Association reconnue d'intérêt général.
Identification RNA : W312001916 SIRET : 530 780 790 000 16
Siège social : 7, Avenue Carnot 31110 Bagnères de Luchon
Mail : contact@avocacol.com Site Internet : www.avocacol.com



Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 1^{er} Mars 2024

Le 1^{er} Mars 2024, à 17h00, les adhérents de l'Association les Voix de l'Orgue Cavaillé-Coll de Luchon (AVOCaCoL) sur convocation du Président, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de l'Association 7, Avenue Carnot, 31110 Bagnères-de-Luchon.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Rapport Moral du Président.**
- Point 2 : Rapport Financier du Trésorier.**
- Point 3 : Montant des cotisations pour l'année 2025.**
- Point 4 : Création d'un Pass (Adhésion + 5 concerts) pour la saison 2024**
- Point 5 : Présentation des spectacles de la saison 2024.**
- Point 6 : Questions diverses.**

Le Président Erwan Letertre ouvre la séance à 17h40, accueille et remercie les vingt personnes présentes dans la salle ainsi que les quatre qui se sont fait représenter

Point 1 : Rapport Moral du Président.

Le Président retrace la saison 2023 en détaillant les sept concerts qui se sont déroulés entre le 27 mai et le 19 août.

Sur l'ensemble de ces concerts la fréquentation a malheureusement été en baisse par rapport à 2022.

Le Président rappelle que nous sommes tributaires pour beaucoup de la fréquentation des Thermes et du passage des touristes. Les seuls Luchonnais ne suffisent pas et se sont les curistes et les touristes qui constituent la majorité de notre public.

Mais nous sommes très optimistes pour l'avenir. Le redéploiement de la Ville (Thermes, ascenseur valléen, train, Casino, ...) est le résultat d'un énorme travail de mise en valeur de notre cité qui a débuté en juin 2020 ainsi que la mise en place d'une politique culturelle volontaire. Les premiers résultats sont bien là, et attirent un nombre croissant de personnes à Luchon, comme nous avons tous pu le constater dès l'automne 2023.

CT EL

Le Président reconnaît que nous souffrons également d'un problème de communication pour nos concerts. L'AVOCaCoL n'est bien sûr pas la seule association à proposer des manifestations au cœur de l'été, en juillet et août. Chaque public a ses goûts et ses désirs auxquels la municipalité doit répondre. Mais des chevauchements de dates pourraient sans doute être évités pour que la fréquentation d'un spectacle ne se fasse pas au détriment d'un autre.

Nous allons travailler pour améliorer notre communication, dans Luchon et au-delà du Luchonnais.

Pour intégrer la contrainte d'une fréquentation qui est par nature aléatoire, aléa qui a bien évidemment un impact sur nos finances, pour 2024 nous avons revu à la baisse notre principal poste de dépenses, celui consacré aux cachets des artistes.

En effet nous voulons désormais absolument maîtriser nos coûts : cela nous a amené à construire et proposer une saison 2024 qui soit financièrement réalisable avec l'argent en caisse au 1^{er} janvier car il faut finaliser la saison auprès des artistes en début d'année.

Nous avons donc travaillé à la fois sans compter sur des revenus de billetterie qui nous sont inconnus et en minimisant les subventions qui n'apportent pas forcément le montant souhaité et surtout qui ne sont versées que vers le mois de mai, donc bien trop tard en terme de programmation.

Mais cette réduction des coûts ne s'est pas faite au dépend de la qualité des artistes qui viendront à Luchon cet été, comme le prouve le programme que nous allons vous présenter.

Le Président, qui a été élu en 2019, rappelle que si sur le plan financier l'Association connaît des hauts et des bas, mais avec un bilan annuel toujours positif, il a toujours eu à cœur et comme exigence personnelle que, sur le plan artistique, la qualité soit toujours présente à un très haut niveau, ce qu'a montré les programmes des différentes saisons qui ont été proposées par l'AVOCaCoL.

En conclusion, le Président tient à remercier très chaleureusement la Mairie de Luchon pour son implication financière importante et rappeler combien ce soutien est nécessaire à la vie de l'Association.

La Mairie, propriétaire de l'instrument et responsable de son entretien, prend à sa charge la venue quatre fois par an de M. Charles Sarelot, notre facteur d'orgue, qui vient de Lodève dans l'Hérault, pour accorder l'instrument et en assurer la maintenance.

Dans les investissements exceptionnels qui ont été réalisés en 2023, la Mairie a financé le remplacement du ventilateur, (celui installé en 1992 ayant vécu), et la réparation d'une touche qui s'était fêlée (rappelons que le noble et respectable instrument a été construit en 1865).

Le Président remercie également le Département et la Communauté de Communes pour leur constant soutien financier ainsi que certaines entreprises du Luchonnais pour leur généreux mécénat, parmi lesquelles l'entreprise Lorenzi occupe la toute première place.

L'Assemblée passe au vote.

Résolution n° 1 :

Le Rapport Moral du Président est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

CM EL

Point 2 : Rapport Financier du Trésorier

Notre Trésorier Gérard Brillet présente en détail le bilan financier de la saison 2023 et le commente en apportant de nombreuses précisions.

La synthèse du rapport qu'il a rédigée vous est communiquée à la suite de ce compte-rendu.

Nous présentons ci-dessous l'évolution de notre trésorerie en 2023 :

Au 31/12/2022 le solde était de 4.977 €

Au 31/12/2023 le solde était de 6.833 €

Après cette présentation et les réponses aux différentes questions posées, l'Assemblée passe au vote.

Résolution n°2 :

Le Rapport Financier du Trésorier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
L'Assemblée donne quitus au Bureau exécutif pour sa gestion de l'exercice 2023.

A la suite de ce vote, le Président et le Trésorier présentent le budget prévisionnel 2024.

Point 3 : Montant de la cotisation pour l'année 2024

En 2023, l'AGO du 28 avril avait voté les montants suivants pour 2024 :

Adhésion simple : 25 €

Adhésion de Soutien : 50 €

Mécénat à partir de 100 € avec délivrance d'un reçu fiscal (soit 32€ après réduction fiscale)

Le Bureau exécutif présente à l'Assemblée ces mêmes montants pour l'année 2025.

Résolution n°3 :

L'Assemblée adopte les montants suivants pour l'année 2025 à l'unanimité des présents et représentés :

Adhésion simple : 25€

Adhésion de soutien : 50€

Mécénat à partir de 100 € avec délivrance d'un reçu fiscal.

Point 4 : Création d'un Pass (Adhésion + 5 concerts) pour la saison 2024

Les adhérents ayant déjà réglé leur cotisation pour cette année, l'idée évolue très rapidement sur la création d'un simple Pass permettant l'accès à 5 concerts pour un tarif préférentiel.

Le Président précise que, compte-tenu des finances actuelles de notre Association, ce tarif préférentiel ne pourra pas être « à moitié prix ».

CW EL

Les participants trouvent l'idée bonne mais souhaiteraient qu'elle soit davantage précisée.
L'Assemblée suggère d'observer le déroulement de la saison 2024 et de reparler de cette offre lors de l'AGO de 2025.

Résolution n°4 : A l'unanimité des présents et représentés l'Assemblée ne se prononce pas pour la création d'un Pass pour l'année 2024.

Point 5 : Présentation des spectacles de la saison 2024

Le Président présente les spectacles qui sont programmés et les commente :

14 Juillet : Concert Orgue et Guitare classique. Ce concert n'aura lieu que si les finances de l'Association le permettent.

27 juillet : Olivier Penin, Orgue : Œuvres de J.-S. Bach.

3 août : Alma Bettancourt, Orgue et Martin Jaspard, Piano : Florilèges musicaux

7 août à 15h00 : Charles Sarelou, Facteur d'orgue : Présentation de l'instrument et du métier.

7 août à 20h30 : Karol Mossakowski, Orgue et Joseph Mossakowski, Piano : Orgue en Jazz.

10 août : Virgile Monin, Orgue et Noë Monin, Peinture : Œuvres de Louis Vierne.

13 Août : David Cassan, Orgue. Ciné Concert : « Le Mécano de la Générale »

Point 6 : Questions diverses

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La première question qui est posée est de savoir pourquoi le Conseil Régional n'a pas été sollicité par l'AVOCaCoL pour obtenir de subvention.

Le Président répond que le Conseil Régional l'a été par le passé, mais en vain. Il est clairement apparu que le Conseil Régional soutenant le Festival du Comminges, ce soutien en exclu de facto l'AVOCaCoL pour des raisons plus politiques qu'artistiques qui n'ont pas à être développées ici.

Il est ensuite demandé s'il est fait appel aux entreprises du Luchonnais pour le Mécénat.

Le Président répond que oui et cite un grand nombre d'entreprises qu'il est allé solliciter et qui soutiennent notre Association. Parmi celles-ci il faut citer et remercier l'entreprise Lorenzi qui est la première à nous soutenir.

Il est demandé pourquoi on n'utiliserait pas le piano du Casino de Luchon pour le spectacle prévu le 3 août ce qui permettrait d'éviter le coût important de la location d'un autre instrument.

Le Président répond qu'il n'est pas possible de sortir le piano du bâtiment du Casino et surtout que ce piano a eu son cadre gauchi, ce qui rend ses basses fausses. Cet instrument ne peut donc plus être mis sous les doigts d'un pianiste professionnel.

Enfin la dernière question se rapporte à la présentation de l'orgue et du métier de facteur d'orgue qui sera faite le 7 août à 15h00 par Charles Sarelot. Une de nos adhérentes demande si on ne pourrait pas multiplier une telle présentation dans la saison, ce qui intéresserait certainement un très large public.

Le Président répond qu'il est entièrement d'accord sur le fond et qu'il aimerait aussi multiplier ce type de présentation mais Charles Sarelot vient spécialement de Lodève, dans l'Hérault, au Nord-Ouest de Montpellier, où se trouvent ses ateliers, et qu'il a 8 heures de trajet pour son aller-retour...

Le Président en profite pour rappeler qu'en septembre dernier, aux Journées Européennes du Patrimoine, il a organisé une présentation de l'orgue depuis la tribune, avec retransmission des images sur grand écran, présentation qui a rencontré un très vif succès.

Après la séance des Question Diverses le Président lance deux appels à l'Assemblée.

Le premier concerne le **nettoyage annuel de la tribune, de la salle du Trésor et de l'escalier** (passage du balais, de l'aspirateur, de la cire sur certaines boiseries du buffet et chasse aux toiles d'araignées) et demande des bonnes volontés, offrant le café et les viennoiseries. Si nous sommes cinq ou six il y en aura pour une heure de travail, dans la joie et la bonne humeur. La date retenue est le **Samedi 16 mars à 9h30**. Nous comptons sur vous !

Le second appel à volontariat concerne le **fleurissement du char de l'AVOCaCoL** qui défilera le dimanche 25 août lors de la traditionnelle Fête des Fleurs.

Toute association qui reçoit une subvention municipale se doit de participer activement à cette Fête, soit en présentant son propre char qu'elle aura fleuri, soit en aidant une autre association à fleurir son char.

Le fleurissement se fera le **Samedi 24 août** dès le matin de bonne heure. Le déjeuner sera offert aux participants sous forme d'un BBQ qui se déroulera dans les jardins du presbytère. Toutes les petites mains sont les bienvenues. Là encore le nombre de participants réduira le temps de travail.

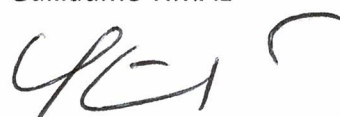
L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 18h20 et invite tous les participants à partager le verre de l'Amitié.

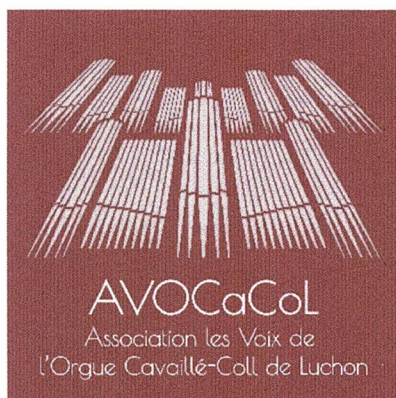
=====

Le Président,
Erwan LETERTRE



Le Secrétaire,
Guillaume TIMAL





Assemblée Générale Ordinaire
1^{er} mars 2024

Rapport financier 2023

Annexe au procès-verbal

Présenté par Gérard Brillet, Trésorier.

Le bilan financier, le compte de résultat et le détail des comptes ont été joints à la convocation de cette Assemblée.

Comme vous avez pu le voir la situation est saine :

- 6.833 € de solde à la Banque Populaire Occitane

Soit un total de 6 833 € de trésorerie au 31 décembre 2023.

De plus le résultat d'exploitation est positif de 1 856 €.

Bien sûr, cette année, tout en restant active puisque l'association a organisé six concerts, s'est déroulée néanmoins dans une période qu'on pourrait appeler de redémarrage puisque ses manifestations sont conditionnées par le montant des subventions, adhésions et mécénats

L'association a soldé les charges de personnel des exercices précédents.

Les principaux postes de dépenses en 2023 ont été :

- Globalement baisse des dépenses de plus de moitié (41 001 € à 17 152 €) avec notamment la location de l'ancien siège social stoppée (uniquement sur début d'année Cœur de Luchon) et ensuite de 0€ avec le transfert de notre siège social au 7 avenue Carnot à Luchon.
- Baisse des charges due à la baisse du nombre de manifestations induisant une baisse des honoraires et des frais de mission.
- Pas d'achat de matériel.
- Entretien de l'orgue pris en charge par la mairie de Luchon propriétaire de l'instrument.

Les principaux postes de recettes en 2023 ont été :

- La billetterie descend à 4 608 € alors qu'elle a été de 9 374€ en 2022. Ceci s'explique en premier par la baisse du nombre de manifestations et par la difficulté de faire participer de nombreux spectateurs. Mais malgré tout, l'orgue et les concerts de l'AVOCaCoL continuent d'intéresser un public de connaisseurs comme de curieux. Nous espérons que l'achèvement des travaux des thermes va permettre un redéploiement de la fréquentation des curistes et ainsi du nombre de participants à nos manifestations. Il est à noter que notre saison dépend essentiellement de la fréquentation des thermes et des touristes et aussi bien sûr de la communication de la ville de Luchon et de son soutien auprès de l'AVOCaCoL.

- Selon le même processus les cotisations se sont montées à 725€ alors qu'elles étaient de 1 025€ en 2022 suite à une baisse du nombre d'adhérents.
- Les subventions baissent à 8 500€ ; elles étaient de 12 300€ l'an passé. Il est à noter que celle de la ville de Luchon a baissé de 4 000€. Cette année la Ville a soutenu nos actions pour un montant de 6 000€ complété par La Communauté de Communes et le Conseil départemental. Souhaitons que la volonté affichée de redéploiement de la ville de Luchon va se traduire par un soutien plus important afin que nous puissions à nouveau développer notre offre.
- Pour le mécénat, nous passons à 5 175€ (18 090€ l'an passé). Un travail important est toujours entrepris par notre Président pour obtenir une diversification des mécénats d'entreprise. Les mécénats privés ont grandement chuté de 13 890€ en 2022 à 1 025€ en 2023. Le redéveloppement du mécénat particulier est indispensable.
- A noter aussi une baisse des cotisations. Quelles actions mettre en place pour faire remonter le nombre d'adhérents ?

=====

W EL